



Chemin de la Gravière 10, 1227 Les Acacias, Genève
www.theatreduloup.ch – info@theatreduloup.ch – T +41 22 301 31 00

Le règlement ci-dessous s'applique à l'ensemble des élèves des cours de Théâtre du Loup

Cotisation annuelle pour les cours de théâtre :

- Le paiement des cours annuels doit être effectué avant le 30 octobre en indiquant le nom et le prénom de l'élève ainsi que son niveau (lu1, ma1, ma2,...)
- En cas de difficultés financières, il est possible de payer en trois fois, uniquement sur demande.
- Le Théâtre du Loup se réserve le droit d'attribuer la place à quelqu'un d'autre en cas de non-paiement de la cotisation ou d'un manque d'information sur les difficultés de paiement.
- Une cotisation annuelle de 30 CHF est demandée à l'un des parents qui deviendra par conséquent membre du Théâtre du Loup et bénéficiera de réduction sur les spectacles tout au long de la saison et sera informé de la vie associative du lieu.

Désistement ou arrêt en cours d'année :

- En cas de désistement en début d'année, les 100 CHF d'acompte ne sont pas remboursés.
- En cas d'arrêt en cours d'année, le Théâtre du Loup ne rembourse pas les acomptes payés.
- La seule situation où un remboursement partiel est envisageable est lorsque l'élève est dans l'obligation d'arrêter pour des raisons médicales valables ou autre cas de force majeure, une justification par certificat médical peut-être exigée.

Absences :

- En s'inscrivant aux cours de théâtre, votre enfant intègre un projet pédagogique et artistique, c'est pour cette raison que nous insistons sur la régularité de sa présence aux cours.
- Toute absence à un cours doit être transmise au professeur.e.
- Le Théâtre du Loup se réserve le droit de contacter les parents si l'élève est absent.e deux cours d'affilée sans en avoir informé son professeur.e

Autres informations importantes :

- Pour le bon fonctionnement des cours, nous demandons à chacun.e d'être présent.e cinq minutes avant le début du cours.
- Il est recommandé d'avoir des vêtements confortables pour le travail en salle, ainsi que des basanes ou des chaussettes anti-glisses (chaussures non admises dans la salle).
- Les parents ne sont pas autorisés à venir assister aux cours, néanmoins, nous les invitons à pour une présentations au printemps.
- Une séance d'informations aura lieu le **en septembre** pour présenter aux parents les objectifs des cours, rencontrer le corps enseignant et répondre à toute demande.